

DÉLIBÉRATION N°DL20240191 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

ABSENTS REPRESENTES

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) RÉFÉRENT(E) DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE PAR VOIE CONTRACTUELLE

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

Le programme de réussite éducative est un dispositif historique de la politique de la ville.

Lancé par l'Etat en janvier 2005 dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale, il a pour objectif principal la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et vise également à accompagner les enfants et les jeunes d'une manière globale, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux et familiaux.

La commune de Saint-Chamond souhaite maintenir son dispositif de réussite éducative (DRE), par le recrutement d'un(e) référent(e) DRE sur un poste permanent à temps non-complet 70% affecté à la direction petite enfance et vie scolaire.

Le référent DRE a trois axes de travail principaux :

- **La construction des parcours de réussite éducative :**

- * Travailler en équipe pluridisciplinaire et en instance partenariale, à l'identification des problématiques et des besoins de l'enfant ou/et de sa famille autour du dispositif DRE,
- * Participer à l'élaboration de parcours individualisés de réussite éducative et à la définition des objectifs du parcours en lien avec les familles (objectifs, durée, étapes, relais, actions individuelles et collectives...),
- * Construire l'articulation partenariale autour des parcours en fonction des besoins et des objectifs (écoles, périscolaire, extrascolaire, services sociaux du département, aide sociale à l'enfance, acteurs du soin et de la santé...).

- **L'accompagnement des familles :**

- * Mettre en oeuvre, avec les familles, les objectifs d'accompagnement définis dans le parcours DRE en référence en lien avec l'équipe pluridisciplinaire (psychologue, art-thérapeute ...),
- * Être l'intermédiaire entre les familles et les partenaires.

- **La gestion administrative et financière du dispositif (une partie étant financée par l'État) :**

- * Assurer la gestion financière et administrative du dispositif,
- * Solliciter des financements de l'État,
- * Mobiliser les intervenants ou les actions partenariales et représenter le DRE sur certaines instances partenariales et institutionnelles,
- * Animer les instances de travail internes ou partenariales,
- * Produire des rapports, préparer les bilans annuels et l'évaluation du dispositif.

Un appel à candidatures a été effectué pour ce poste à temps non-complet 70% sur le grade d'assistant socio-éducatif.

Compte-tenu de la nature des fonctions et de l'expertise demandée, il est proposé d'autoriser un recrutement par voie contractuelle si aucun candidat titulaire ne présente les compétences attendues, en application de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité « lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ».

Dans ce cas, le contrat pourra être conclu à compter du 23 janvier 2025 pour une durée déterminée qui pourra être de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence à la grille indiciaire applicable à l'emploi d'assistant socio-éducatif, dans la limite du 6^{ème} échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur lié aux fonctions, sujétions, expertise et expériences professionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'autoriser** le recrutement d'un(e) contractuel(le) à temps non complet 70% pour exercer les fonctions de référent du dispositif de réussite éducative sur la base de l'article L. 332-8-2 du code général de la fonction publique,
- **d'habiliter** Monsieur le maire, ou l'adjointe déléguée, à signer le contrat à venir,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur le budget général de la ville chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne